

**TARIFS GESTION 2017**  
Annexe **mandat de gestion (exclusivité)**

**Gestion courante d'habitation :**

Lot isolé ou plusieurs dispersés	8 % TTC sur l'avis d'échéance
Plusieurs lots dans un même immeuble	7 % TTC sur l'avis d'échéance
Minimum de 10 lots en gestion	6 % TTC sur l'avis d'échéance
Constitution de dossier	50 € TTC par lot
Fermeture de dossier	50 € TTC par lot

**Assurance des loyers impayés**

Indemnisation sur <b>24 mois</b> avec détériorations immobilières	3,80 % TTC sur l'avis d'échéance
Constitution du dossier assurance par dossier	35 € TTC

**Gestion courante pour les commerces, parkings, autres... :**

10 % TTC sur l'avis d'échéance

**Prestations particulières :**

Heures ouvrables :	A : Responsable /Cadre : 80 € B : Collaborateur : 50 €
En dehors des heures ouvrables :	Majoration de 25 %
Exécution de travaux (supérieur à 150 € TTC) et règlement des factures	A + 5 % HT
Intervention auprès des compagnies d'assurances en cas de sinistre ; - jusqu'à 460 € TTC - au dessus de 460 € TTC	A x 2 2 % TTC
Représenter le mandant aux assemblées générales des copropriétaires, auprès des associations de locataires ; Éléments nécessaires pour la déclaration annuelle des revenus fonciers	A x temps passé A x ½
Rédiger et remplir toute demande de subvention notamment auprès de l'ANAH Constitution du dossier Sur les subvention et crédits obtenus :	B x 2 2,5 % TTC
Recouvrement des impayés et contentieux à la charge du locataire (les fonds sont avancés par le propriétaire) Relances Mise en demeure contentieux Remise du dossier à l'huissier Constitution du dossier pour l'avocat Suivi procédure	10 fois la taxe postale 9,5 % des sommes dues A x temps passé A x temps passé A x temps passé
Réglement des loyers par virement bancaire	1,86 € par virement
Signer et résilier tout contrat, notamment d'assurances.	B

**Cas particulier :** Le mandat de gestion est signé en exclusivité **durée incompressible de 3 ans**

Si résiliation du mandat de gestion par le bailleur **dans la 1ère année** du mandat : indemnité de **2 mois de loyers** charges comprises  
+ **1 an** de frais de gestion sur le prix du loyer prévu dans le mandat

Si résiliation du mandat de gestion par le bailleur **entre la 1ère et la 3ème année** : indemnité de **2 mois de loyers** charges comprises  
+ la durée restant à courir en frais de gestion

*Ces honoraires sont donnés à titre indicatif et peuvent être éventuellement négociés*

**259 rue Roland Garros 83600 FREJUS - Tél. : 04.94.52.01.54 – Fax. 04.94.95.44.83**  
e-mail : [frejus@sebastien-immobilier.com](mailto:frejus@sebastien-immobilier.com) site internet : [www.sebastien-immobilier-frejus.com](http://www.sebastien-immobilier-frejus.com)

E.U.R.L. au capital de 8000 euros - R.C.S. Troyes 95 B 429 - SIRET 403 147 309 000 47- Code NACE 6832A  
Siège 38 rue du Général de Gaulle 10000 TROYES, N° TVA Intracommunautaire : FR 58 403147309 Cartes professionnelles délivrées  
par la CCI de Troyes et de l'Aube, carte n° CPI 1001 2016 000 005 520 Garantie Transaction 120 000 € - Garantie Gestion 120 000 € -  
Garantie Syndic 120 000 € par la Société de Caution Mutuelle «SOCAF» 26, av. de Suffren 75015 PARIS